

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 2025-334

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2025-334 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236 en vigueur.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2025, le conseil de la Ville de Forestville a adopté le 1^{er} projet de règlement # n° 2025-334 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236 en vigueur qui vise à :
 - adapter le type et le code de la piste de l'aéroport de Forestville, puisqu'il n'y a plus d'approches de précision et qu'il s'agit désormais d'une piste à vue permettre d'adapter sa réglementation afin de permettre l'implantation des usages liées à la construction et les travaux publics dans la zone 255-C
- 2- Que ce projet de règlement concerne les zones 142-H, 254-C, 255-C, 400-I et 716 RF;
- 3- Que l'assemblée publique de consultation aura lieu le **9 juin 2025 à 18 h 30** à l'hôtel de ville situé au 1, 2^e Avenue à Forestville. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 4- Que ce projet de règlement sous le n° 2025-334 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage est disponible auprès de la soussignée et sa présentation est diffusée sur le site Internet à :

<https://ville.forestville.ca/services-aux-citoyens/reglements-municipaux/>
- 5- Que le projet de règlement n° 2025-334 contient des dispositions susceptible d'approbation référendaire pour les zones concernées.

Donné à Forestville, ce 14^e jour de mai 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement n° 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière adjointe de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 14 mai 2025, le présent avis public concernant le règlement n° 2025-334 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 mai 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe